

COMMUNE DE MONPAZIER
COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} AVRIL 2009

Par convocation en date du 25 mars 2009, le conseil municipal de Monpazier s'est réuni dans la salle habituelle de ses réunions en mairie, le mercredi 1 avril 2009 à 20 h 30 sous la présidence de M. F Duppi.

Présents : Mmes Alglave, Maison, Talou, Gardel

Mrs Duppi, Bresson, Sartrand, Pouzet, Biard, Gipoulou, Lorblancher, Morisse

Absent excusé : Mr Cheval,

Secrétaire de séance : Mr Bresson

Mmes Lorblancher et Kempen, secrétaires administratives assistaient à la séance.

L'ordre du jour étant accepté, lecture du compte rendu du dernier conseil est faite par M. J.J. Gipoulou, il est accepté à la suite.

DELIBERATIONS

1.- **Comptes administratifs 2008**. Présentation et affectations des résultats.

Commune :

RESULTAT FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	384 131.39 €	424 223.92 €
EXCEDENT		40 092.53 €
REPPORT 2007	0	0

RESULTAT INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	176 647.04 €	301 197.89 €
EXCEDENT		124 550.85 €
REPPORT 2007	173 124.61 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	48 573.76 €	
SOLDE DES RESTES A REALISER		43 700.23 €
BESOIN DE FINANCEMENT	4 873.53 €	

AFFECTATION AU BUDGET 2009

En Fonctionnement recettes : **35 219€**

En Investissement recettes : **4 873.53€**

Assainissement :

RESULTAT FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	17 030.47 €	21 588.24 €
EXCEDENT		4 557.77 €
REPPORT 2007		22 731.21 €

RESULTAT INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	0 €	6 979.34 €
REPPORT 2007		9 102.60 €

AFFECTATION AU BUDGET 2009

En Fonctionnement recettes 27 288.98€

En Investissement recettes 16 081.94 €

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2008, Commune et Assainissement, et leurs affectations. Après analyse et commentaires M. le Maire se retire et M. le 1^{er} adjoint fait passer aux opérations de vote. Les comptes administratifs sont acceptés à l'unanimité en accord avec les comptes de gestion correspondants, ainsi que l'affectation de leurs résultats.

2. Budget primitif 2009

Monsieur le Maire revenu en salle de séances présente les deux budgets primitifs pour 2009 selon les détails figurants sur les documents remis précédemment aux conseillers. Après commentaires et tour de table, les budgets sont acceptés à l'unanimité.

Commune

FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES VOTE : 477 553.00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES VOTE : 224 689.00 €
Soit un total de budget de **702 242.00 €**

Assainissement

FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES VOTE : 48 288.00€
INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES VOTE : 23 281.00€

3.- Taux des 4 taxes.

M. le Maire donne communication des nouveaux taux des 4 taxes établis par l'administration fiscale et utilisés pour l'établissement des impositions locales. Le Conseil décide de maintenir les taux à l'identique pour 2009.

4.- Subventions aux associations

M. le Maire présente différentes demandes de subventions déposées par des associations. Le Conseil constatant qu'une ligne budgétaire de 8000 euros a été ouverte pour l'année 2009, demande avant affectation particulière, et à l'unanimité des conseillers que les associations sollicitant une subvention fournissent à l'appui de celle ci un bilan et budget prévisionnel. Un courrier sera diffusé à cet effet.

5.- Tarif petite salle exposition

La petite salle du rez-de-chaussée de l'Atelier des bastides étant libérée, il est possible de la louer pour des expositions temporaires. M. le Maire propose que le prix de sa mise à disposition soit fixé à 45 euros par semaine, selon les mêmes conditions que pour la salle du premier étage. Accepté à l'unanimité.

6.- Economie d'énergie

Proposition est faite par le SDE 24 de mutualiser les certificats d'économie d'énergie des collectivités selon le protocole joint à son offre. Accepté.

7.- Règlements occupation du domaine public : cimetière, marchés, droits de places commerçants sédentaires.

M. le Maire rappelle que le Conseil a souhaité dès son installation procéder à l'actualisation des différents règlements d'occupation du domaine public, certains datant de 1955. Après consultations et informations en commissions municipales plusieurs projets sont présentés au Conseil : Cimetière, marchés aux champignons (cèpes) et aux truffes, droits de place des commerçants sédentaires. Les documents correspondants ayant été préalablement adressés aux conseillers, le tour de table permet de définir quelques amendements nécessaires et de procéder aux votes des textes définitifs. Il est précisé que le règlement sur les marchés hebdomadaires et mensuels est actuellement en consultation pour une durée de 1 mois auprès des organismes professionnels compétents. Acceptation avec délégation à M. le Maire pour en assurer la publication et l'exécution.

8.-Affaires diverses.

Stationnement handicapés : Le Conseil décide que selon les meilleures possibilités, des places de stationnement automobile pour handicapés seront balisées aux abords de la Mairie et du CIAS, de l'église, de la Poste et du Trésor public.

Chantier Concordia : Accord pour convention avec l'association de chantier de jeunes après étude opérations à réaliser pendant l'été.

DEMANDES DIVERSES

Demande Clémens : Demande pour marquage au sol devant son établissement pour interdire le stationnement. Refus du Conseil avec rappel des dispositions générales du Code de la Route.

Demande Galerie M : Demande d'ouverture d'une terrasse nouvelle pour son futur établissement 11 place des cornières. Refus du conseil fondé sur l'existence de dispositions antérieures et nouveau règlement des droits de place des commerçants sédentaires.

Demande Smeets : Demande de remise gracieuse des pénalités pour paiement tardif de l'annuité 2008 "contrat lac de Véronne". Refus du Conseil.

Association " En Plein Air" : Demande de renouvellement de la convention de partenariat identique à celle de 2008 pour l'exposition d'art contemporain, avec mise à disposition de salle pour l'exposition intérieure et l'animation jeunes. Accord du Conseil avec convention de partenariat pour les nouvelles actions 2009.

Séances théâtre : Demande du prêt du Jardin du Presbytère pour une séance fin juillet. Accord de principe, à concilier avec les programmations générales.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h. 45.